



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/862
16 septembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 20 de la résolution 1174 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 15 juin 1998. Il résume les activités entreprises par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis mon rapport du 10 juin 1998 (S/1998/491) et donne un aperçu de l'action menée par les organismes des Nations Unies dans le pays jusqu'au 11 septembre 1998.

2. La MINUBH continue d'être dirigée par mon Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, Mme Elisabeth Rehn (Finlande). Celle-ci est assistée, dans l'accomplissement de sa tâche, par le chef du Groupe international de police (GIP), M. Richard Monk (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). L'effectif autorisé du GIP se situe toujours à 2 057 personnes.

II. ACTIVITÉS DE LA MISSION

3. Le GIP continue à réorienter sa tâche de surveillance générale vers des activités plus spécialisées consistant à restructurer la police de la Fédération et de la Republika Srpska, à former la police et lui donner des conseils, à assurer la liberté de circulation et à surveiller le respect des droits de l'homme par les forces de l'ordre locales et mener des enquêtes en cas de violation.

Restructuration de la police

4. Certains progrès ont été enregistrés dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine (la Fédération) lors de la première phase de la restructuration de la police. Le Ministère de l'intérieur de la Fédération a été inauguré le 1er juillet, à l'issue de longues tractations entre fonctionnaires croates et fonctionnaires bosniens sur l'équilibre ethnique, la répartition des responsabilités au sein du Ministère et la modification de la loi fédérale sur les affaires intérieures. De plus, les fonctionnaires croates et les fonctionnaires bosniens se sont entendus pour créer dans l'ensemble du canton 4 (Zenica) des structures de police mixtes au Ministère cantonal de l'intérieur et dans les services administratifs. Par ailleurs, les

fonctionnaires croates continuent de s'opposer à la mise en route des services de police dans les cantons 8 (Ljubuski) et 10 (Livno) pour les raisons décrites dans mon rapport du 10 juin 1998 (S/1998/491, par. 4 et 5). La MINUBH a continué de s'entretenir avec des fonctionnaires croates, bosniens et serbes dans ces cantons, ainsi qu'avec des fonctionnaires bosniens dans les cantons 1 (Bihac), 5 (Gorazde) et 9 (Sarajevo), pour régler les questions en suspens.

5. En prévision de la deuxième phase de la restructuration de la police, qui a été décrite dans mon rapport du 12 mars 1998 (S/1998/227, par. 6), le GIP a commencé à évaluer systématiquement la qualité de la réforme en cours dans la Fédération afin de voir dans quelle mesure les forces de police conjointes réussissaient à démanteler les structures de commandement parallèles fondées sur des critères ethniques et à établir des normes de comportement démocratique. De plus, la MINUBH a déployé les 87 premiers contrôleurs du GIP en qualité de conseillers auprès des hauts fonctionnaires de la police de la Fédération aux niveaux fédéral, cantonal et municipal. Par ailleurs, les équipes d'évaluation de la police nouvellement créées – les anciennes équipes chargées de veiller au respect des obligations contractuelles – ont mis au point un guide de référence sur l'état d'avancement de la réforme dans la Fédération et en Republika Srpska, qui sert actuellement à mettre au point les stratégies de la deuxième phase de la réforme.

6. La restructuration de la police en Republika Srpska a moins bien avancé, quoi que 13 contrôleurs du GIP aient été déployés auprès de fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et dans certains centres de sécurité publique. Le Ministère a considérablement réduit ces effectifs, qui s'élèvent maintenant à 9 767 policiers, ce chiffre dépassant toutefois le plafond convenu de 8 500 policiers. Dans la Déclaration issue de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix réunie à Luxembourg en juin 1998, il a été demandé au Gouvernement de la Republika Srpska de nommer, d'ici au 31 août 1998, 400 policiers appartenant aux groupes minoritaires et de créer, d'ici au 31 décembre 1998, une force de police mixte en tenant compte des résultats des élections municipales de 1997. Le Ministre de l'intérieur, Milovan Stankovic, a par la suite examiné un plan de déploiement de "postes de police mixte", qui comprendraient un nombre égal de policiers serbes et de policiers non serbes dans les zones désignées pour le retour des réfugiés et personnes déplacées. Toutefois, la Présidente, Mme Plavsic, et le Ministre ont maintenu que les principes de la Déclaration de Luxembourg n'étaient pas conformes aux principes de restructuration de la police, en date du 24 septembre 1997, tels que décrits dans mon rapport du 10 décembre 1997 (S/1997/966, par. 4). À l'approche des élections du 13 septembre, le Premier Ministre Dodik semblait incapable de faire avancer les plans de la MINUBH concernant le recrutement de personnel appartenant aux groupes minoritaires, bien qu'il ait continué de s'entretenir à ce sujet avec mon Représentant spécial. La MINUBH a l'intention de poursuivre encore plus énergiquement la restructuration de la police en Republika Srpska après les élections nationales et la mise en place d'un nouveau gouvernement.

7. Les progrès futurs de la restructuration de la police dépendront de plus en plus de l'assistance (comprenant des uniformes et du matériel) acheminée par le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine, qui assure aux forces de police locales une aide technique

et matérielle. À ce jour, le Fonds a reçu 8 140 046 dollars, dont 7 198 069 ont été utilisés pour les activités du programme en Bosnie-Herzégovine et 941 977 dollars pour les dépenses d'appui. L'aide généreuse fournie par les Gouvernements du Canada, de l'Allemagne, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, de la Suisse, de l'Italie et du Royaume-Uni servira à maintenir le rythme actuel de la restructuration. La MINUBH a achevé l'examen initial du Fonds d'affectation spéciale, qui a permis de déceler un déficit de 67 millions de dollars pour les programmes prévus de développement de la police locale. Je lance un appel aux gouvernements d'autres pays afin qu'ils contribuent également au Fonds d'affectation spéciale du GIP.

Formation de la police

8. Le programme de formation et de délivrance de certificats du GIP continue à aider à promouvoir les principes et les pratiques d'une police démocratique ainsi que la dépolitisation de la police, qui constituent des éléments essentiels de la réforme. Dans la Fédération, 10 344 policiers (90 % du total) des 11 500 policiers autorisés ont terminé le stage d'une semaine consacré au thème de la dignité humaine et 6 397 (55 % du total) ont terminé le stage de transition de trois semaines sur les compétences de base et les techniques d'une police démocratique. Les policiers doivent suivre ces deux stages pour recevoir le certificat du GIP. La délivrance des certificats et des cartes d'identité pour l'ensemble de la force de police de la Fédération devrait être achevée d'ici à décembre 1998. Depuis juillet 1998, le GIP a vérifié les antécédents de 559 policiers nouvellement recrutés dans la Fédération. En Republika Srpska, 5 793 des 8 500 policiers autorisés (68 % du total) ont achevé le stage sur la dignité humaine, mais seulement 599 (7 % du total) ont suivi le stage de transition. Sous la supervision de la cellule de formation spécialisée, 223 policiers de la Fédération ont été formés aux techniques de maintien de l'ordre et 711 au contrôle des frontières, tandis que 29 suivent un stage consacré à l'entraînement des chiens policiers.

9. Les efforts se poursuivent afin d'aider la police locale à mettre en place des écoles de police modernes. L'école de la Fédération s'est réinstallée à Vraca en juillet 1998 et continuera de former les nouvelles recrues et d'accueillir le stage sur la dignité humaine et le stage de transition du GIP. Celui-ci a commencé de coopérer avec le Ministère fédéral de l'intérieur et ses homologues cantonaux afin de recruter des candidats appartenant aux groupes minoritaires qui participeront aux prochains stages de l'école de police.

10. Comme il est décrit dans mon rapport du 8 septembre 1997 (S/1997/694, par. 8), et conformément à un accord conclu avec la force de stabilisation (SFOR) conduite par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le GIP a commencé à évaluer et à former les policiers de la brigade antiterroriste de la Republika Srpska. Les policiers qui obtiennent le certificat du GIP pourront passer de la SFOR au GIP et être recrutés dans le nouveau service de police spéciale ou dans les forces de police locales. Toutefois, sur les 515 policiers de la brigade antiterroriste qui ont fait l'objet d'un examen préalable du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, les contrôleurs du GIP déployés au Tribunal devront étudier 131 cas afin de voir si ces policiers n'ont pas participé à des crimes de guerre.

11. Conformément aux recommandations des conférences sur la mise en oeuvre de la paix tenues à Londres et à Bonn et en application de la résolution 1168 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 21 mai 1998, la MINUBH a recruté 30 contrôleurs spéciaux pour les unités chargées de la lutte contre la drogue et le crime organisé, du maintien de l'ordre et de la gestion des incidents critiques. Les policiers de ces unités ont maintenant commencé à mettre au point des programmes de stage dans ces domaines à l'intention de la police locale et à organiser une formation préliminaire.

12. La MINUBH a récemment entrepris des projets régionaux en vue d'élaborer des normes de conduite pour la police locale, y compris des systèmes de gestion du personnel qui maintiennent l'équilibre ethnique voulu tout en assurant des services de police satisfaisants, et a inclus la police locale dans son évaluation de la réforme. Du fait qu'elle continue à développer sa capacité interne de gérer toutes les informations nécessaires pour la réforme, la Mission aura besoin d'un appui matériel à cet effet.

Liberté de circulation

13. Le GIP a continué de faciliter la liberté de circulation à l'intérieur des deux entités et entre elles. Dans le cadre de la politique concernant le contrôle de la circulation et la criminalité, qui a été élaborée à la suite du succès de la politique relative aux points de contrôle (S/1998/468, par. 5), le GIP continue à approuver moins de 10 postes de contrôle par jour pour l'ensemble du pays. La MINUBH a commencé à encourager la police locale à remplacer les points de contrôle par des patrouilles motorisées et à pied dans l'exercice de ses fonctions normales de prévention, de détection, de sécurité et de protection. Elle encourage également les policiers de la Fédération et de la Republika Srpska à mettre en commun leurs informations et à collaborer aux enquêtes.

14. Le progrès le plus important dans le domaine de la liberté de circulation a été enregistré à la suite de la coopération étroite de la MINUBH et du Bureau du Haut Représentant en ce qui concerne l'adoption de plaques d'immatriculation et de cartes grises communes pour tous les véhicules du pays. Ce projet est prêt d'être achevé. Les autorités du Ministère de l'intérieur des deux entités ont signalé que la distribution des plaques et des cartes avait avancé plus rapidement que prévu. Afin d'évaluer l'effet de ce projet sur les déplacements de la population, le GIP a compté chaque jour le nombre de véhicules traversant la ligne de démarcation interentités à neuf points de contrôle et a rassemblé des données statistiques qui ont montré une augmentation de la circulation de 100 %. Étant donné les retards enregistrés dans la production des plaques et des cartes d'immatriculation, et afin de réduire au maximum les problèmes rencontrés par les électeurs circulant en période électorale dans des véhicules munis de vieilles plaques, le Bureau du Haut Représentant a repoussé du 31 août au 30 septembre la date limite à laquelle tous les véhicules bosniaques devaient porter leur nouvelle plaque d'immatriculation.

Contrôle des armes

15. Le GIP continue à coopérer avec la SFOR pour ce qui est de contrôler les armes dans les locaux de la police. La fréquence des inspections a diminué en

même temps que le nombre de violations. Entre le 20 mai et le 31 août 1998, 176 contrôles ont été effectués, 82 en Republika Srpska et 94 dans la Fédération. Des armes ont été découvertes en 14 endroits en Republika Srpska et en trois endroits dans la Fédération. La SFOR a confisqué au total 58 armes, 78 grenades et 1 410 munitions.

Coopération avec d'autres organisations internationales

16. La MINUBH continue de coopérer étroitement avec d'autres organisations internationales, notamment avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour préparer les élections du 13 septembre 1998. Elle a obtenu l'accord des Ministres de l'intérieur des deux entités en ce qui concerne la sécurité durant les élections, elle a contrôlé les dispositifs de sécurité mis en place par la police locale pour le transport du matériel électoral et elle a donné des avis à la police locale sur les plans de sécurité prévus pour le jour du scrutin. Elle a continué de coopérer étroitement avec le Bureau du Haut Représentant et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin d'appuyer le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Elle collabore avec la police locale afin d'élaborer des plans de sécurité pour les visites d'évaluation et les retours. Elle a commencé de coopérer étroitement avec le Bureau du Haut Représentant, la SFOR et le Bureau d'assistance douanière et fiscale de l'Union européenne afin d'établir une seule police des frontières qui couvrira l'ensemble du pays.

Enquêtes sur les atteintes aux droits fondamentaux commises par les représentants de la loi

17. Le Bureau des droits de l'homme, chargé à la MINUBH de faire la lumière sur les atteintes aux droits fondamentaux qui peuvent être commises par les représentants de la loi et de faire savoir quelles mesures prennent les autorités pour remédier à la situation, a observé de très près comment la police locale se comportait face aux abus à mobile politique, s'exerçant contre les personnes qui reviennent dans leurs foyers, ou contre les femmes en particulier, à Bugojno, Stolac, Capljina, Mostar, Doljani, Velika Kladusa, Klisa, Drvar, Gradiska, Kotor Varos et dans le secteur de supervision de Brcko. Entre le 1er janvier et le 1er septembre 1998, le Bureau a ouvert des enquêtes sur 1 487 incidents et classé 629 affaires. Il s'agit généralement d'incidents mettant en cause des policiers ou d'autres représentants de la loi, qui ont eux-mêmes commis des excès dans l'exercice de leurs fonctions, ou qui ont fait preuve de négligence face à des atteintes aux droits de personnes appartenant à une minorité, ou encore d'abus commis par des autorités municipales ou judiciaires ou des responsables du logement dans des affaires concernant des biens. Après les événements de Drvar et de Pale, le GIP a créé des équipes auxiliaires d'investigation pour que le Bureau puisse élargir son travail d'enquête.

18. Le Bureau a fait connaître le 3 juillet son rapport sur 37 incidents (incendies, explosions, lapidations, mesures vexatoires) qui se sont produits entre mars et juin 1998 dans le canton 7 (à Stolac, Capljina, Doljani et Mostar) et qui visaient des Bosniens revenant dans les zones à majorité croate. Ce rapport engageait vivement le Ministre de l'intérieur à bien intégrer entre elles les opérations de ses services, en établissant clairement les filières de

transmission, à mettre en place des structures permettant un véritable contrôle, à veiller à ce que les enquêtes de police soient mieux faites, à dresser sans attendre des plans de sécurité et à familiariser la population avec l'idée qu'elle doit elle-même veiller à éviter les incidents. Mais la police du canton 7 ne s'est guère montrée disposée à entendre les recommandations faites, dont seules quelques-unes ont jusqu'à présent été appliquées. Aucune arrestation n'a encore été opérée depuis les incidents. La MINUBH continue avec les services du Haut Représentant d'insister auprès des autorités cantonales pour qu'elles prennent les mesures qui conviennent.

19. Le Bureau des droits de l'homme a par ailleurs fait connaître dans un rapport publié le 17 juillet comment les autorités locales avaient réagi lors de l'assassinat de deux Serbes qui étaient revenus vers leurs foyers et des émeutes qui ont éclaté un peu plus tard à Drvar en avril 1998 (voir S/1998/491, par. 23 et 24). L'enquête a révélé que la police de Drvar n'avait ni dans un cas ni dans l'autre pris les mesures voulues pour assurer comme elle le devait la protection de tous les habitants de la ville. Le Chef du GIP a adressé aux autorités locales avec le rapport une lettre demandant que la police de Drvar et celle du canton entreprennent immédiatement et sérieusement de faire la lumière sur le comportement de leurs forces lors des émeutes. Il n'a guère été entendu dans l'ensemble, même si la police locale a pris quelques dispositions, par exemple citant à comparaître quelques-uns des émeutiers pour des infractions mineures. La Mission continue avec les services du Haut Représentant d'insister auprès des autorités locales pour qu'elles prennent les mesures requises, et en particulier qu'elles ordonnent une enquête indépendante.

20. Le Bureau, on le sait, avait enquêté sur les allégations de torture et brutalités mettant en cause la police de Teslic (ibid., par. 25). Il a rendu public un rapport concernant trois affaires de cette nature, établi par une commission constituée par le Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska. Cette commission ayant conclu que la police de Teslic avait abusé de son autorité, 32 policiers ont été frappés de sanctions disciplinaires, 10 d'entre eux inculpés et 17 ont été suspendus de leurs fonctions en juillet.

21. Le Bureau des droits de l'homme a établi le 23 juin une équipe auxiliaire chargée d'observer la conduite de la police locale (notamment celles effectuées par les agents du Ministère des enquêtes de l'intérieur de la Fédération) et d'entreprendre elle-même d'éclaircir une série de meurtres dont les victimes étaient des Croates de Bosnie et qui avaient été commis dans le canton 6, dans les régions de Travnic et de Vitez. Le GIP poursuit ses propres investigations, qui ont déjà orienté les enquêteurs du Ministère sur plusieurs pistes importantes jusque-là négligées.

22. Une autre équipe auxiliaire d'investigation a été mise en place pour aider à élucider les circonstances de l'assassinat le 8 août du chef adjoint de la sécurité publique de Pale. Les enquêteurs du GIP ont découvert le 18 août sept hommes qui étaient clandestinement retenus prisonniers depuis neuf jours dans une usine et, ont-ils dit, soumis aux brutalités des enquêteurs du Ministère de l'intérieur. Le GIP a obtenu la remise en liberté de ces hommes. Les sept personnes officiellement inculpées de l'assassinat lui ont dit que les policiers de la Republika Srpska les avaient brutalisés pendant les interrogatoires. D'autres éléments découverts par les enquêteurs du GIP donnent à penser que ces

abus n'ont probablement pas été les seuls commis par la police de la Republika Srpska dans cette affaire. Le GIP poursuit ses investigations.

Affaires civiles

23. Le personnel de la Mission qui s'occupe des affaires civiles a continué de collaborer étroitement avec le GIP en ce qui concerne la restructuration de la police, la surveillance de liberté de déplacement et les droits fondamentaux. Il a aidé à élaborer une stratégie en vue du recrutement de policiers dans les groupes minoritaires et de la réintégration de ceux qui reviennent d'exil dans les cadres de la police de la Fédération et de la Republika Srpska, a fait partie aux côtés du GIP des équipes d'évaluation de la police et des équipes auxiliaires d'investigation, a supervisé avec le Bureau du Haut Représentant l'introduction par l'administration bosniaque de deux nouvelles pièces communes – la plaque d'immatriculation et le titre de propriété automobile – a activement participé à l'observation des passages à travers la ligne de séparation entre les entités et les frontières internationales pour en mesurer l'augmentation, a commencé à travailler avec le GIP et le Bureau du Haut Représentant à l'élaboration d'une stratégie concernant la police des frontières bosniaque et a aidé le GIP et l'OSCE à préparer les élections du 13 septembre 1998.

24. Sous la direction de mon Représentant spécial, le Bureau des affaires civiles collabore étroitement avec les organismes des Nations Unies qui travaillent à cette immense entreprise qu'est la reconstruction de Srebrenica. Son personnel continue de collaborer avec le HCR et l'Équipe spéciale du rapatriement et de la reconstruction pour assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées. C'est grâce à ses bons offices que les autorités bosniennes de Gorazde et les autorités serbes des localités environnantes ont pu s'entendre sur des dispositions d'assistance mutuelle en cas d'urgence et une coopération économique.

25. Au Bureau des affaires civiles, le groupe de la formation a assuré depuis le 1er juin 1998 à l'intention de plus de 700 agents du GIP des cours d'introduction à l'histoire de Bosnie, aux questions politiques, à la recherche de la conciliation et à la coopération avec les organismes internationaux. Il a conçu un nouveau module d'observation des élections et a resserré sa coopération avec la section de la formation interne et de l'appui du GIP afin d'unifier l'instruction des observateurs de la Mission et d'en relever le niveau général. Il a poursuivi un vaste programme conçu pour familiariser le personnel nouvellement arrivé avec les questions de terrain et a entrepris d'établir des matériaux de référence à l'usage de l'ensemble du personnel du GIP et des services chargés des affaires civiles. Le groupe de formation a par ailleurs organisé, à l'intention de ces personnels et de celui qui s'occupe des droits fondamentaux, des réunions d'étude sur des questions se rapportant aux Serbes et au droit des biens bosniaque, de même qu'une réunion d'information au cours de laquelle le chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a fait pour tout le personnel de la MINUBH un exposé sur les élections du 13 septembre.

Évaluation de l'appareil judiciaire

26. Le Conseil de sécurité a approuvé le 16 juillet 1998 (résolution 1184) l'établissement par la Mission d'un programme de surveillance et d'évaluation de

l'appareil judiciaire en Bosnie-Herzégovine, qui ferait partie d'un programme général de réforme de la justice coordonné par le Haut Représentant. La Mission a travaillé durant la période considérée à mettre sur pied ce programme d'évaluation de l'appareil judiciaire.

27. Mon Représentant spécial s'est entretenu de la substance de ce programme avec les autorités judiciaires et les conseils de professionnels de la justice de la Fédération et de la Republika Srpska, lesquels voient dans ce programme le fondement même de la réforme de la justice. La Mission a continué de coopérer étroitement avec les autres organismes internationaux pour mettre cette opération sur pied, et un consultant du Conseil de l'Europe l'a conseillée sur la méthodologie de réalisation, comme le Secrétaire général du Conseil et moi-même en étions convenus par un échange de lettres au début de 1998.

28. La Mission a maintenant retenu pour réaliser ce programme les services de 18 juristes internationaux et de 8 juristes locaux, qui devraient bientôt arriver sur les lieux. Ils s'initieront alors aux spécificités de la situation politique et de l'ordre juridique de Bosnie-Herzégovine durant un stage de trois semaines, dont l'organisation est déjà en bonne voie. En Bosnie-Herzégovine et au Conseil de l'Europe, des spécialistes ont fait savoir qu'ils étaient prêts à assurer cette initiation au droit bosniaque et à la Convention européenne. À la MINUBH, les responsables sont maintenant parfaitement au courant des plans d'exécution du programme et de la manière dont il s'articule sur les autres éléments de l'action des Nations Unies, et les modalités de la coordination avec les opérations quotidiennes du GIP et du Bureau des affaires civiles ont été mises au point.

Fonds d'affectation spéciale

29. Le Groupe du Fonds d'affectation spéciale continue de surveiller la réalisation dans le canton de Sarajevo des projets du Fonds "Impact rapide". Il a aussi travaillé avec les services financiers de la MINUBH à assurer la concordance du financement entre ces projets et ceux du Fonds d'affectation spéciale. La Mission a fusionné le 1er septembre la gestion du Fonds d'affectation spéciale de Sarajevo et celle du fonds pour le Programme d'assistance à la police.

III. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

30. Mon Représentant spécial a poursuivi l'action que j'ai déjà exposée dans mon rapport du 10 juin 1998 (S/1998/491), cherchant des solutions aux préoccupations communes des divers organismes des Nations Unies à l'oeuvre en Bosnie-Herzégovine, les tenant régulièrement au courant de la position de la Mission face aux événements qui surviennent dans le pays et les conseillant sur les questions de sécurité dans la zone de mission. Les organismes se sont attachés à soulager la détresse des habitants de Srebrenica et ont continué de travailler à l'élaboration de programmes scolaires où toute propagande haineuse soit bannie de l'enseignement de l'histoire et de la terminologie employée.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

31. Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, on le sait, est chargé de juger les responsables de graves atteintes au droit international humanitaire qui ont été commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie à partir de 1991. Son bureau de Sarajevo, l'un des trois qui ont été établis sur place, a été ouvert en août 1996 pour aider aux enquêtes des services du Procureur à La Haye. Grâce à lui, le Tribunal a pu inculper publiquement 75 personnes. Les actes d'accusation contre 11 de ces personnes ayant été retirés en mai 1998, il reste actuellement 21 actes publics mettant 59 personnes en accusation, auxquels s'ajoutent un certain nombre d'actes d'accusation secrets; 26 personnes sont en détention et six procès sont en cours. Le programme d'exhumation de l'été 1998 a permis de mettre au jour quelque 500 cadavres, en sept endroits, et de retrouver des vêtements et autres effets personnels qui serviront à l'identification; beaucoup des personnes dont les restes ont ainsi été retrouvés avaient de toute évidence été exécutées, ayant été tuées les yeux bandés et les mains liées dans le dos.

Organisation internationale du Travail

32. L'OIT a continué de former les chômeurs, aux métiers du bâtiment pour les plus démunis dans le nord-ouest de la Fédération (avec un financement du PNUD) et aux métiers d'électricien et de mécanicien à Gorazde (avec un financement du Gouvernement japonais et du PNUD), à favoriser la microentreprise grâce aux centres de promotion des entreprises établis dans les régions de Brcko, Bihac, Banja Luka et Mostar, en préparant l'établissement de centres analogues aux alentours de Sarajevo (avec un financement du Gouvernement italien et du PNUD), et d'encourager le dialogue au sein de la collectivité (avec un financement du Gouvernement italien).

Haut Commissariat aux droits de l'homme

33. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a poursuivi avec le Bureau homologue de la MINUBH la réalisation d'un projet, lancé en juin 1998, conçu pour enseigner aux observateurs du GIP comment veiller au respect des droits fondamentaux. Il a par ailleurs prêté son concours au Rapporteur spécial, M. Jiri Dienstbier, et a organisé le voyage que celui-ci a effectué en Bosnie-Herzégovine du 4 au 9 juillet. Il a aussi oeuvré à la réforme de l'appareil judiciaire en mettant des services spécialisés à la disposition d'une équipe qui travaille à la rédaction des nouveaux codes pénal et de procédure pénale de la Republika Srpska, a recensé les lacunes des tribunaux de celle-ci et a suivi le déroulement des procès pour crimes de guerre. Enfin, son personnel a assisté les organismes nationaux de défense des droits de l'homme dans leurs travaux et a aidé à faire appliquer leurs décisions, a continué d'encourager les services des Nations Unies à lancer des activités conçues expressément en faveur des femmes et a fait partie de groupes de travail qui cherchaient des solutions à la question des droits fondamentaux dans l'enseignement en Bosnie-Herzégovine.

34. Le Haut Commissaire et mon Représentant spécial sont convenus par un échange de lettres de resserrer la coopération entre le Haut Commissariat et la MINUBH. Ainsi, les activités courantes du Haut Commissariat relèveront dans la

/...

pratique de mon Représentant spécial, le Haut Commissaire restant responsable de leur orientation, de leur financement et de leur organisation administrative. Le Haut Commissariat continuera de prêter son concours au Rapporteur spécial, dont l'indépendance est garantie dans la nouvelle organisation.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

35. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a poursuivi ses efforts en vue de la mise en oeuvre de l'annexe 7 de l'Accord de Dayton. Depuis janvier 1998, environ 90 000 réfugiés et déplacés sont revenus en Bosnie-Herzégovine. Près de 50 000 d'entre eux sont revenus dans le cadre du programme du Gouvernement allemand, le nombre des retours augmentant sensiblement entre juin et août 1998. La plupart des rapatriés étaient originaires de la Republika Srpska et la majorité d'entre eux sont actuellement logés dans les régions de Sarajevo et de Tuzla.

36. Le nombre de personnes revenues depuis janvier 1998 en Republika Srpska a augmenté sensiblement, passant de 230 au mois de juin à 2 440. Les personnes déplacées qui sont retournées dans leurs résidences d'origine en Bosnie-Herzégovine depuis le mois de janvier sont au nombre de 9 340. Au total, 6 063 réfugiés et déplacés sont revenus dans des zones abritant des minorités, les chiffres les plus élevés ayant été enregistrés pour Drvar (1 223) et Sarajevo (998). En outre, certains reviennent dans le pays sans être enregistrés auprès des autorités locales.

37. Le HCR a continué d'encourager le retour des minorités en proclamant trois nouvelles "villes ouvertes" dans la Fédération (Ilidza, Zavidovici et Tuzla), ce qui porte à 14 ainsi le nombre total de ces villes. Plus de 10 000 personnes appartenant à des minorités sont maintenant revenues dans les "villes ouvertes". Le HCR encourage aussi la liberté de circulation, au moyen de la vingtaine de lignes d'autobus interentités, qui ont transporté environ 570 500 personnes cette année.

38. En coopération avec le Bureau du Haut Représentant, le HCR a continué de prêter son concours aux ministères chargés de veiller au retour des personnes déplacées et de leur venir en aide. Les deux organismes ont aussi continué de suivre l'application de la nouvelle législation relative à la propriété foncière, adoptée par la Fédération en avril 1998. L'Assemblée nationale de la Republika Srpska devrait adopter elle aussi des mesures législatives sur ce sujet après les élections générales de septembre. Avec le Bureau du Haut Représentant et le Conseil de l'Europe, le HCR continue d'aider les deux entités à rédiger de nouvelles mesures législatives relatives à la citoyenneté, à l'immigration et à l'asile. Depuis juin 1998, le HCR a enregistré 1 937 demandeurs d'asile provenant du Kosovo. Le nombre des réfugiés de cette région se trouvant en Bosnie-Herzégovine est maintenant de 4 700 selon les estimations. Le HCR leur fournit des logements et aide les autorités à mettre en place un cadre juridique concernant les demandeurs d'asile.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

39. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a organisé avec ses homologues sectoriels dans les entités une réunion semestrielle d'évaluation.

Les participants ont jugé que les progrès avaient été satisfaisants et ont décidé immédiatement d'appliquer une coopération intersectorielle pour la mise en oeuvre de projets relatifs à la santé, à l'enseignement et au domaine psychosocial. Entre-temps, l'UNICEF a poursuivi ses activités habituelles. Dans le domaine de la santé, il a fourni des vaccins et du matériel de conservation de ceux-ci. Dans celui de l'enseignement, il a mis au point de la documentation – imprimés et documentation audiovisuelle – destinée à mettre les enfants au courant des dangers des mines. Dans le domaine psychosocial, il a élargi l'appui qu'il offre aux familles nourricières, de façon à constituer des groupes de soutien pour les parents et à distribuer des fournitures aux familles nourricières et aux enfants, à Prijedor et à Gorazde. Il a aussi étendu à 12 zones dans le pays un projet destiné à intégrer dans des établissements scolaires ordinaires des enfants souffrant de handicaps mentaux. Dans le cadre de son programme de promotion, il a aussi organisé un stage d'animation destiné aux enfants à Prijedor, créant un dessin animé sur les droits des enfants, intitulé "Lighthouse" (Phare).

Programme des Nations Unies pour le développement

40. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue d'axer ses activités sur des programmes multisectoriels de développement local. Ceux-ci associent des activités de reconstruction et de renforcement des infrastructures socioéconomiques à des efforts de développement communautaire, tels que reconstruction de logements, travaux publics et promotion d'entreprises. Ils visent à créer un environnement qui permet aux réfugiés et aux déplacés de revenir et de se réinsérer plus facilement dans la société. De plus en plus, ces programmes donnent aux autorités locales la responsabilité de la gestion des services. Le PNUD a élargi la portée de son programme pour l'emploi et l'environnement dans les villages, qui touche maintenant aussi la partie orientale de la Republika Srpska. À titre temporaire, le programme offre des possibilités limitées d'emploi, tout en aidant à remettre en état les infrastructures et l'environnement qui ont été gravement endommagés. Ces activités s'accompagnent de programmes de formation professionnelle et de programmes de promotion de petites et de moyennes entreprises de façon à garantir le caractère durable de l'action engagée. En outre, le PNUD aide à renforcer les moyens et les institutions permettant d'assurer l'équité entre les sexes et contribue aux initiatives locales visant à assurer l'équité entre les sexes et la promotion de la femme dans les domaines politique, économique et social.

41. Les responsabilités en matière de déminage ont été officiellement transférées au Gouvernement en juillet 1998. Le Programme d'action antimines de Bosnie-Herzégovine, créé à cette fin, développe la capacité mise en place précédemment par le Centre d'action antimines des Nations Unies. L'exécution du Programme se fait par le Centre d'action antimines de Bosnie-Herzégovine, situé à Sarajevo, qui est responsable de la coordination et de l'orientation des actions de déminage dans l'ensemble du pays, et par les centres d'action antimines des deux entités, qui sont chargés du déminage dans leurs zones respectives. Le Gouvernement a aussi déployé neuf équipes de déminage dans le pays. La base de données sur l'emplacement des mines continue d'être tenue à jour. Le PNUD forme du personnel de gestion dans les organismes gouvernementaux, qui est chargé d'appliquer les quatre éléments du Programme

– sensibilisation aux mines, levé des champs de mines, déminage et formation. En outre, le PNUD coopère avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'UNICEF à une campagne de sensibilisation aux dangers des mines.

42. Le Programme d'action antimines est financé par plusieurs donateurs qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin en novembre 1997. Le PNUD s'emploie d'urgence à combler le déficit du financement qui est de l'ordre de 15 millions de dollars.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

43. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a continué, en coopération avec d'autres organisations internationales, à mettre au point de nouveaux programmes scolaires. Elle a aussi aidé le Ministère de l'enseignement du canton de Sarajevo à supprimer des manuels scolaires tous les passages discriminatoires. Outre les projets indiqués dans le dernier rapport, l'UNESCO contribue à la remise en état d'écoles primaires et d'écoles secondaires dans les cantons de Sarajevo et de Zenica-Doboj. Avec le Ministère de l'enseignement du canton de Podrinje, elle évalue le matériel et le mobilier dont les écoles du canton ont besoin et elle en assurera le financement. Le 30 juillet, l'UNESCO, la Banque mondiale et la ville de Mostar ont fait paraître une déclaration commune, annonçant qu'elles procéderaient ensemble à la reconstruction du vieux pont de Mostar. En septembre, l'UNESCO commencera la reconstruction de la mosquée de Tabacica.

Banque mondiale

44. La Banque mondiale continue d'exécuter un programme multisectoriel de reconstruction et de développement, qui reste axé sur trois éléments fondamentaux : coordination des donateurs, exécution de projets et soutien à la transition vers une économie de marché, au moyen de conseils de politique économique et d'appui au budget et à la balance des paiements. Après le succès de la dernière conférence de donateurs, organisée en commun par la Banque et la Commission européenne au mois de mai à Bruxelles, à laquelle les donateurs ont annoncé de nouvelles contributions d'un montant de 1 milliard 250 millions de dollars pour la Bosnie-Herzégovine, la Banque a continué de superviser l'exécution des 24 projets de reconstruction qu'elle finance avec d'autres donateurs. Plusieurs de ces projets sont maintenant terminés ou sur le point de l'être et la Banque axe de plus en plus son action sur des réformes sectorielles et économiques à même d'encourager une croissance durable. En outre, la Société financière internationale (SFI) – l'institution du Groupe de la Banque mondiale qui soutient le secteur privé – a accru ses investissements dans le pays et a financé récemment une ligne de crédit destinée à des entreprises de menuiserie.

45. Le Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale a récemment approuvé diverses opérations : un deuxième projet de reconstruction du réseau électrique, un projet de foresterie et un crédit à l'ajustement structurel dans les finances publiques, dans les deux entités, ainsi qu'un projet pilote de ligne de crédit, dans la Republika Srpska. Après avoir financé des activités de reconstruction de logements dans les zones indiquées par le HCR, de microfinancement et de reconstruction de l'infrastructure locale, la Banque met actuellement au point un projet de développement local destiné à aider les municipalités à obtenir des

crédits pour le financement de projets prioritaires concernant l'infrastructure sociale et économique. D'autres projets sont en cours de préparation : un crédit à l'ajustement structurel dans les banques et les entreprises, destiné à aider les entités à appliquer leur stratégie de privatisation, un projet dans le domaine de la santé de base, destiné à mettre en place un système de soins de santé primaires peu onéreux et axé sur les collectivités et à améliorer la gestion du secteur de la santé, et un projet pilote relatif au patrimoine culturel. Ce dernier, qui sera entrepris en coordination avec l'UNESCO, permettra d'assurer le financement et la supervision de la reconstruction du pont de Mostar et des travaux de restauration de la vieille ville, de façon à encourager la réconciliation et la coopération multiethnique. Le projet vise aussi à permettre au pays d'être mieux à même de gérer son patrimoine culturel. En outre, la Banque collabore étroitement avec l'UNESCO à l'exécution d'un projet de création d'emplois dans la confection, destiné aux femmes réfugiées et déplacées.

Programme alimentaire mondial

46. Au mois d'août, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fini d'aligner ses critères de sélection des bénéficiaires sur ceux qu'utilise le Gouvernement pour les bénéficiaires des programmes de protection sociale. Les autorités locales ont apprécié la formulation des nouveaux critères et les ont appliqués dans la majeure partie du pays sous la supervision du personnel du PAM. Actuellement, les bénéficiaires des programmes du PAM sont au nombre de 253 000, soit environ 10 % de la population. Ce chiffre fluctue en fonction de la situation des réfugiés, des personnes déplacées, des rapatriés et des autres personnes touchées par la guerre en Bosnie-Herzégovine, mais il ne changera vraisemblablement guère pendant la période de suppression progressive de l'opération de secours d'urgence du PAM en Bosnie-Herzégovine, qui doit prendre fin au milieu de 1999. D'autres organisations – International Orthodox Christian Charities, Adventist Development Relief Agency, Croix-Rouge américaine et Catholic Relief Services – qui ont des programmes d'aide alimentaire en Bosnie-Herzégovine, ont elles aussi appliqué les mêmes critères, ce qui garantit la continuité des opérations et évite les doubles emplois. Ces organisations touchent environ 104 000 bénéficiaires. Actuellement, de graves problèmes d'approvisionnement se posent et il n'y a pas de stock disponible pour les distributions de septembre et d'octobre. Le PAM craint qu'il ne soit pas possible de répondre pleinement aux besoins alimentaires pendant la phase cruciale de réduction progressive de son programme.

Organisation mondiale de la santé

47. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a continué d'aider les ministères de la santé des entités à réformer leurs programmes de prestation de soins de santé et de santé préventive. Dans la Republika Srpska, les autorités sanitaires mettent actuellement au point des plans opérationnels détaillés fondés sur la stratégie de réforme approuvée en mai 1997. L'OMS a aussi aidé la Fédération à mettre au point sa stratégie. De plus, elle continue à promouvoir la réconciliation en mettant régulièrement en contact des professionnels du domaine de la santé appartenant à des groupements ethniques différents. Des experts de l'OMS ont continué à assurer la formation d'équipes de spécialistes de médecine familiale, et ont aidé les autorités locales à faire face à des

problèmes majeurs de santé publique dans différents domaines tels que tuberculose, VIH/sida, vaccination et hygiène du milieu.

IV. OBSERVATIONS

48. Les changements apportés au mandat de la MINUBH au cours des deux dernières années font ressortir l'importance que les activités de consolidation de la paix revêtent pour la sécurité et la protection de la population, l'accent étant mis sur la réforme de la police civile, le respect des droits de l'homme et le renforcement du système judiciaire. Dans ce cadre, le mandat donné à la MINUBH en matière de restructuration de la police s'est développé et elle est maintenant habilitée aussi à mener des enquêtes indépendantes au sujet de violations des droits de l'homme commises par la police locale et à identifier des facteurs d'ordre technique, institutionnel et politique qui font obstacle à la mise en place d'un système judiciaire dépolitisé, capable de rendre la justice en toute impartialité et neutralité. Le recrutement rapide de juristes hautement qualifiés pour le Programme d'évaluation du système judiciaire est un élément positif dont il convient de se féliciter.

49. Les progrès que la MINUBH réalisera dans l'exécution de sa tâche centrale – la réforme de la police – dépendront dans une grande mesure, comme le Conseil de sécurité l'a noté dans sa résolution 1174 (1998), de la qualité, de l'expérience et des compétences professionnelles de son personnel. L'idée que des policiers hautement qualifiés sont indispensables, réaffirmée dans pratiquement toutes les résolutions et tous les documents de la Conférence de mise en oeuvre de la paix, vaut en fait plus généralement pour toutes les composantes de police des missions de maintien de la paix. Le GIP continue d'avoir besoin de cadres – commandants de région, commandants de poste et conseillers affectés auprès des chefs de la police locale – qui possèdent les qualités nécessaires de commandement et de gestion et qui ont une véritable maîtrise des pratiques de police démocratiques. Le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH a lui aussi besoin d'autres contrôleurs qualifiés du GIP pour entreprendre des enquêtes indépendantes. Quant aux unités de formation du GIP, il leur faut du personnel ayant l'expérience de l'instruction et de la mise au point de programmes de formation. La Mission axant davantage son action sur les activités de police dans des collectivités multiethniques, les contrôleurs de police du GIP doivent non seulement posséder des compétences traditionnelles, mais aussi avoir l'expérience de l'évaluation et de la formulation de stratégies ainsi que de l'administration publique.

50. L'application d'un système de plaques d'immatriculation unique dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine a constitué un progrès très net dans l'application de l'Accord-cadre général pour la paix. Le pays n'est en effet plus divisé de façon rigide en trois territoires ethniques distincts. Les passages à travers la ligne de démarcation interethniques ont augmenté de plus de 100 % et les rapports entre membres des différentes communautés sont maintenant chose courante. Il convient désormais de poursuivre dans cette voie, en continuant à faire des zones contrôlées par les trois communautés un État unique. À sa dernière réunion, tenue à Luxembourg, le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix (voir S/1998/498) a demandé à la MINUBH de faciliter la mise en place d'une police nationale des frontières pour l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine; celle-ci remplacerait les diverses forces de police

appartenant chacune à une seule communauté, qui contrôlent actuellement différentes parties de la frontière internationale. Si une telle force était déployée, la qualité d'État de la Bosnie-Herzégovine s'en trouverait encore renforcée, aux dépens des entités. La MINUBH se propose de consacrer d'importantes ressources à ce projet au cours des mois à venir et, pour en garantir l'exécution rapide, de collaborer étroitement avec le Bureau du Haut Représentant, la SFOR et le Bureau d'assistance douanière et fiscale. De même que dans le cas du projet d'adoption d'une plaque minéralogique unique, les États de la région seront priés de contribuer à l'exécution du projet.

51. La période considérée montre combien sont complexes les conditions dans lesquelles la MINUBH doit s'acquitter de sa tâche. Les gouvernements des entités doivent compter avec la perspective de très nombreux rapatriements de réfugiés lors des deuxièmes élections nationales tenues depuis la guerre. Grâce à la campagne électorale, les autorités ont pu se soustraire quelque peu à leur obligation de créer des services de police multiethniques restructurés, condition essentielle pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent rentrer chez eux – surtout dans les zones qui sont contrôlées de facto par un autre groupe ethnique. La coopération de la MINUBH avec le HCR, la SFOR, le Bureau du Haut Représentant et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est essentielle pour que progressent ces objectifs interdépendants. Je tiens à souligner comme je l'ai fait précédemment, qu'il est vital que la SFOR continue à offrir un soutien énergique de façon à garantir des arrangements de sécurité adéquats, indispensables à l'exécution du mandat de la MINUBH. Je demande aussi instamment aux gouvernements des États membres du Conseil de sécurité de soutenir sans réserve l'action menée par la Mission pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié à l'annexe 11 de l'Accord de Dayton, à savoir créer des services de police multiethniques dans la Fédération et dans la Republika Srpska.

ANNEXE

Composition du Groupe international de police au 10 septembre 1998

Allemagne	163
Argentine	33
Autriche	38
Bangladesh	31
Bulgarie	41
Canada	29
Chili	29
Danemark	40
Égypte	34
Espagne	59
Estonie	5
États-Unis d'Amérique	193
Fédération de Russie	35
Fidji	7
Finlande	27
France	125
Ghana	100
Grèce	15
Hongrie	35
Inde	106
Indonésie	22
Irlande	35
Islande	3
Italie	23
Jordanie	150
Kenya	11
Malaisie	47
Népal	41
Nigéria	19
Norvège	24
Pakistan	96
Pays-Bas	54
Pologne	32
Portugal	60
Roumanie	10
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	70
Sénégal	18
Suède	50
Suisse	2
Thaïlande	3
Tunisie	2
Turquie	27
Ukraine	36
Total	<hr/> <hr/> <u>1 980</u>

Le nombre de contrôleurs de la police civile varie en fonction des relèves.
